



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 22 mai 2018

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^e arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Gauthier CARON-THIBAULT, Christine FREY, Yves PESCHET, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Marie-Laure HAREL, Benoîte LARDY, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS ;

Absents ayant donné pouvoir :

Nicole BISMUTH- LE CORRE, Benjamin DJIANE, Sylviane TROPPER ;

Absents:

Pierre AIDENBAUM souhaite excuser Nicole BISMUTH-LE CORRE qui a donné pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE qui lui a donné pouvoir et Sylviane TROPPER qui a donné pouvoir à Benoît SOLÈS

Il constate ainsi que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. 03-2018-45 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Madame Christine FREY comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. Communication : « Festivités culturelles dans le 3^e arrondissement »

Pierre AIDENBAUM explique qu'à l'approche de la saison estivale, ils ont souhaité faire une communication sur les festivités culturelles dans le 3^e arrondissement. Il donne la parole à Madame Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle que, chaque année, la Mairie du 3^e organise – seule ou en partenariat avec d'autres institutions culturelles de l'arrondissement – un certain nombre de festivités dans le but de préserver et de militer en faveur de la mixité sociale générationnelle et culturelle et de l'accès de tous à la culture. Elle précise que tous les événements qu'elle s'apprête à citer vont dans ce sens.

- Nomade

Il s'agit du festival culturel annuel de la Mairie du 3^e. Chaque année, un certain nombre de nouveautés sont introduites afin de maintenir un suspense et de renouveler les actions. Cette année, le thème retenu est le théâtre. À partir de lundi et pendant toute la semaine, un certain nombre d'événements (pièces de théâtre contemporaines et classiques, ateliers pour les enfants, ateliers d'écriture, stand up, improvisation...) auront lieu. Un pass théâtre sera proposé à tous ceux qui souhaitent bénéficier de réductions. Il y aura des amateurs passionnés et des professionnels, notamment Benoît SOLÈS qui sera présent en tant que comédien le jeudi 31 mai à 20 h 30 dans la pièce intitulée *La Machine de Turing*. Laurence GOLDGRAB le remercie d'être présent et d'offrir le premier jet de cette pièce en exclusivité pour le 3^e.

- Journée jeux vidéo

Elle est organisée par Quentin PICQUENOT. Elle aura lieu le 9 juin. À cette occasion, la Mairie ouvrira ses portes et proposera deux événements gratuits tous publics : une série de conférences le matin avec des professionnels (journalistes, écrivains, professeur de sociologie) qui commenteront le jeu vidéo, au-delà de son caractère néfaste, comme un outil de découverte, d'émancipation et pouvant créer du lien social. L'après-midi, la salle des fêtes de la Mairie se transformera en un véritable terrain de jeu ouvert à tous et gratuit.

- 14^e édition du Festival des cultures juives

Il aura lieu du 10 au 25 juin. Comme chaque année, il y aura des concerts, des rencontres, des films, des conférences, des expositions, des lectures et beaucoup

d'événements. Cette année, il y aura deux expositions temporaires : la rétrospective Helmar LERSKI, cinéaste et photographe, et une exposition sur Sigmund FREUD à partir du mois d'octobre. La Mairie est partenaire de ce festival ;

- Défilé de mode M'Panam

Il aura lieu le samedi 23 juin à 16 h 30 sur le parvis de la mairie pour la 17^e année consécutive.

Laurence GOLDGRAB constate que les événements ont une longue vie dans le 3^e car Nomade en est à sa neuvième ou dixième édition.

- Brocante

Les enfants pourront être présents et vendre des jouets.

- Bal du 13 juillet

- Le salon des artistes

Ce sera la troisième édition. Laurence GOLDGRAB constate que ce salon rencontre énormément de succès ; même plus qu'attendu. Il est fréquenté par beaucoup de peintres et de graphistes passionnés ainsi que par le public.

Laurence GOLDGRAB précise qu'elle ne citera pas tous les événements car il y en a beaucoup. Elle en mentionnera tout de même certains avec leurs partenaires :

- Le Carreau du Temple, opération Second square - Summertime du dimanche 8 au samedi 14 juillet. Dans le cadre de la saison France-Israël 2018, la culture israélienne, sa gastronomie, son design et ses artistes seront mis à l'honneur avec un brunch d'ouverture le dimanche 8 juillet. Plasticiens, designers, danseurs, chefs israéliens et artistes français s'attacheront à partager, à échanger et à revisiter les usages et tendances israéliennes en croisant leurs univers respectifs.
- 10^e édition des Jeudis Arty. Laurence GOLDGRAB affirme que la Mairie y est très attachée. Elle rappelle que c'est un projet de jeunes gens très motivés qui ouvrent les galeries au public. Ils pratiquent de la médiation culturelle. Laurence GOLDGRAB estime que c'est un bel exemple d'initiative et d'innovation de la part de cette jeune équipe qui est désormais soutenue par la Ville de Paris et par la Mairie du 3^e.
- Les Traversées du Marais. Avec le réseau Marais culture +, la Mairie du 3^e proposera un jeu de piste littéraire avec Mathias MALZIEU, écrivain, musicien, auteur-compositeur. Tous les lieux de culture du 3^e feront partie d'un jeu de piste. Il sera possible de gagner des collectors de Mathias MALZIEU.
- La Nuit blanche. Laurence GOLDGRAB annonce que le programme n'est pas encore tout à fait fixé. Elle rappelle que, chaque année, la Mairie du 3^e organise des événements à cette occasion.

Laurence GOLDGRAB précise que la Mairie du 3^e organise toute l'année des événements musicaux (la musique avant toute chose,...) et un certain nombre d'expositions (l'art en prison en octobre, etc.). Elle rappelle que, chaque année, Varsovie s'invite à Paris avec l'Institut culturel polonais. Elle mentionne également le festival du livre lesbien, l'installation d'art de divers événements, les projets culturels du Nouvel an chinois...

Laurence GOLDGRAB rappelle qu'il s'agit d'une communication sur la saison de l'été et de la rentrée et qu'elle n'appelle pas de vote. Elle se réjouit de cet ensemble d'événements.

Pierre AIDENBAUM la remercie et se réjouit qu'avec peu de moyens, la Mairie arrive à organiser pas mal d'événements grâce notamment au soutien très actif de beaucoup de bénévoles. Il souhaite avoir un petit mot pour Linda LEW qui fait beaucoup et qui est vraiment une cheville ouvrière notamment dans l'organisation des programmes musicaux ; le dernier ayant rassemblé 120 personnes. Il précise qu'il y a toujours beaucoup de monde. Il estime que dans le 3^e, la Mairie arrive à faire beaucoup de choses intéressantes et très suivies.

En dehors des affaires culturelles, Pierre AIDENBAUM souhaite signaler deux opérations qui auront lieu prochainement dans le 3^e : la semaine européenne du développement durable du 2 au 8 juin ; la semaine locale du handicap du 18 au 24 juin. Il rappelle que le week-end précédent, l'annuel concours d'échec a été organisé à la Mairie du 3^e. Il s'est déroulé sur trois jours. Il a eu un succès formidable avec plusieurs centaines de participants.

Laurence GOLDGRAB souhaite s'associer aux remerciements à Linda LEW. Elle souligne que la plupart du temps, les événements culturels sont organisés par des associations en lien avec une Mairie mais que là, ce sont des événements organisés en direct par la Mairie du 3^e. Elle rappelle que c'est très rare. Tous les festivals culturels sont organisés par des associations avec du personnel dédié. Elle précise qu'ici, ce n'est pas le cas. Elle assure que la Mairie se débrouille bien avec les services car tout le monde participe.

Pierre AIDENBAUM la remercie et rappelle que pour Nomade, ils auront la joie d'avoir le jeudi, Monsieur Benoît SOLÈS. Il ajoute que l'on peut être à la fois élu et artiste. Il invite tout le monde à participer à ce festival.

Benoît SOLÈS souhaite dire un mot. Avant toute chose, il confirme que la Mairie du 3^e, est présente en matière de culture. Il affirme qu'il suffit d'écouter l'énoncé des manifestations proposées pour se dire qu'à l'évidence elle est une des Mairies d'arrondissement de Paris les plus actives et fortes de proposition. Il en est évidemment heureux. En ce qui le concerne, il voudrait remercier la Mairie d'avoir choisi un spectacle dans lequel il se produit. Il espère que c'est un choix basé sur la qualité et le thème. Il rappelle que Monsieur le Maire et d'autres élus ont déjà eu la curiosité d'aller le voir dans un certain nombre de spectacles. Il trouve important de souligner le fait de choisir un artiste mais aussi un élu de l'opposition – même si, aujourd'hui, les lignes bougent –. Il rappelle que l'attitude de Mesdames HAREL, TROPPER et lui-même a souvent été constructive. Le fait de le faire et que cela ait lieu avec Madame GOLDGRAB, Linda LEW, sous le haut patronage de Monsieur le Maire est, à son sens, rare. Il déclare que cela lui fait plaisir et qu'il en est fier. C'est, à son sens, le résultat d'une bonne entente et d'un respect commun depuis le début de cette mandature. Il en est très heureux. Il les remercie.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLÈS pour ces mots. Il rappelle que le public n'intervient pas pendant le conseil. Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

3. 03-2018-48 Approbation de l'ajout de trois vœux déposés séance tenante

Pierre AIDENBAUM précise qu'il y a un vœu présenté par Laurence HUGUES et Quentin PICQUENOT ; un par Benoît SOLÈS ; un par Sylviane TROPPER. Il demande à ses collègues de bien vouloir accepter de discuter de ces vœux en fin de conseil.

L'ajout de trois vœux est adopté à l'unanimité.

4. 03-2018-46 Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 avril 2018.

Pierre AIDENBAUM demande si le procès-verbal appelle des remarques.

Le procès-verbal du Conseil du 16 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. 2018 DDCT 110 Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APPROACH consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que Paris compte parmi ses habitants 120 000 citoyens européens non-nationaux dont 7 000 enfants. Il explique que c'est un enjeu nouveau pour l'administration car elle doit savoir orienter dans les services des personnes qui se retrouvent ici pour travailler sans forcément maîtriser la langue française. Il précise que, souvent, ces personnes viennent avec leurs enfants qui doivent être scolarisés car l'obligation de scolarisation s'applique à toutes les personnes se trouvant sur le territoire. Il souligne que c'est un enjeu pour Paris car la ville devient de plus en plus participative et qu'il faut permettre à ces personnes de participer à la vie démocratique locale. C'est également un enjeu pour l'Union européenne qui cherche à rendre effectif le droit de chaque citoyen européen à la mobilité. Aussi, Paris s'est associée avec l'ALDA (Association européenne pour la démocratie locale) et à cinq villes – Etterbeek (Belgique), Milan (Italie), Lisbonne (Portugal), Nea Smyrni (Grèce), Vejle (Danemark) – pour proposer un projet estimé à plus de 729 000 € et pour lequel la Ville de Paris a reçu 69 576,39 euros.

Le projet vise à renforcer l'inclusion administrative des citoyens européens non nationaux. Il se décompose en trois phases :

- identifier les problématiques et les demandes récurrentes des citoyens européens non-nationaux afin de préparer des réponses types en plusieurs langues ;
- la mise en place d'une plate-forme Internet qui servira d'appui aux relations entre les agents administratifs et ces citoyens européens non nationaux ;
- la formation du personnel à l'utilisation de cette plate-forme ainsi que des cours d'anglais et la dissémination des bonnes pratiques de relations administratives qui auront pu être identifiées lors de la mise en place de ce projet.

Gauthier CARON-THIBAUT trouve que c'est un projet très intéressant pour Paris et en particulier pour le 3^e arrondissement qui peut s'enorgueillir d'avoir une population d'origine européenne très diverse et très nombreuse. Il indique à Monsieur le Maire que s'il y avait un appel à manifestation d'intérêt envoyé par la Mairie de Paris aux Mairies d'arrondissement, le 3^e pourrait être un très bon territoire expérimental pour ce projet.

Pierre AIDENBAUM n'est pas contre. Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention sur ce plan. Il donne la parole à Madame HAREL.

Marie-Laure HAREL note que beaucoup de citoyens européens non ressortissants ne sont pas au courant qu'ils peuvent voter à l'occasion des élections européennes et municipales. Elle trouve que c'est quelque chose d'assez hallucinant car beaucoup d'entre eux manifestent un intérêt pour la vie citoyenne locale et ils tombent des nues lorsqu'ils apprennent qu'ils peuvent voter. Elle déplore qu'ils ne sachent pas comment faire. Elle estime qu'ils sont assez nombreux. Elle a vu qu'en 2013, à Paris, à l'occasion des dernières élections européennes, il y avait 112 000 citoyens européens non-Français qui étaient en mesure de pouvoir voter. À son sens, ils étaient moins d'un quart à s'être déplacés. Elle a également vu que dans le fichier d'électeurs du 3^e il y avait uniquement 338 Européens non-Français inscrits. Elle souhaite savoir si l'inscription d'un ressortissant européen sur les listes municipales se fait automatiquement ou si elle requiert une démarche active. Elle ne croit pas qu'il y ait que 338 Européens dans le Marais. Elle constate qu'il y a, par exemple, énormément d'Italiens, etc. Elle demande ce qu'il est possible de faire pour informer les citoyens européens de leurs droits et du fait qu'ils peuvent participer à la vie électorale locale et européenne en France.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie Monsieur le Maire. Elle souhaite saluer l'intérêt de cette convention et souligner l'intérêt pour Paris que l'Europe et l'État fassent de plus grands efforts pour l'inclusion des ressortissants non-européens qui arrivent dans la capitale. Elle rappelle que sur le plan sémantique, on qualifie généralement d'expatriés les Européens qui décident de se rendre dans un autre pays tandis qu'un ressortissant non-européen est qualifié de migrant avec les connotations que cela implique. Elle souligne le fait qu'aujourd'hui, il y a une vraie crise à Paris. Si la Ville prend sa part, elle pense qu'il est important de rappeler leur nécessaire solidarité et les efforts accrus que pourrait faire l'État en la matière.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT pour répondre sur l'information.

Gauthier CARON-THIBAUT confirme à Madame HAREL que les citoyens européens ne sont pas inscrits automatiquement sur les listes électorales. Ils doivent donc faire la démarche. Il précise que, par conséquent, il faut une communication très large qui doit chercher à toucher les plus de 120 000 Européens présents sur le territoire et en âge de voter. Il rappelle que ce sont souvent des communications visuelles et qu'il n'est pas possible de mettre dessus l'intégralité des documents nécessaires pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales. La personne doit venir à la mairie et un agent administratif, qui n'aurait que quelques rudiments d'anglais, doit lui donner toutes les informations nécessaires...

Laurence HUGUES précise qu'il s'agit uniquement de donner l'information qu'ils peuvent voter.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'il est possible de faire une information disant qu'ils peuvent voter mais qu'à un moment donné, il faut leur dire que, pour pouvoir voter, ils doivent s'inscrire sur les listes électorales. Il maintient qu'en termes de communication, il est impossible de mettre 36 messages sur un seul print ou sur une affiche. Il considère qu'à un moment donné, un lien administratif doit se faire entre le citoyen européen et l'agent administratif or ce dernier ne sait pas forcément dire justificatif de domicile, carte d'identité, fiche d'état civil, etc. dans une autre langue. Gauthier CARON-THIBAUT estime qu'à un moment donné, il faut doter les services de la Ville de Paris d'outils qui renforcent la possibilité de communication entre un agent d'accueil qui doit être en capacité de donner les bonnes informations à une personne qui ne parle pas forcément le français. Il en conclut que c'est en

allant jusqu'au bout de la logique que l'on permettra de renforcer les inscriptions sur les listes électorales. Il rappelle que la Ville de Paris et la Mairie du 3^e font des communications pour inciter les citoyens européens à s'inscrire sur les listes électorales. Gauthier CARON-THIBAUT reconnaît qu'il n'est pas facile de savoir où ils sont puisqu'ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales et il est donc impossible de leur envoyer un courrier. Cela oblige à faire de grandes communications qui tombent toujours un peu à côté parce qu'elles ne touchent pas un maximum de personnes. Il estime qu'il faut simplifier les démarches et surtout les relations entre le citoyen et son administration.

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'avant chaque élection européenne et municipale, une information est faite par la Mairie de Paris pour faire savoir qu'il est possible de voter et que pour cela, il faut s'inscrire. S'il admet que la communication peut être améliorée, il reconnaît – comme le disait Gauthier CARON-THIBAUT – qu'il est difficile d'identifier ces citoyens européens.

En l'absence de nouvelle intervention, il soumet aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 03-2018-47 Approbation du Budget supplémentaire 2018 de l'État spécial du 3^e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie Monsieur le Maire. Elle rapporte que le budget supplémentaire est de 330 061,40 € pour un budget primitif 2018 de 2 058 505 €. La répartition par dotation s'effectue comme suit :

- **Dotation d'investissement** : le budget supplémentaire est de 154 776 € ;
 - investissement général : 70 830 € ;
 - investissement des Conseils de quartier : 83 946 €.
- **Dotation d'animation locale** : les reports de budget 2017 s'élèvent à 51 637 € ;
 - animation locale : 28 578 € ;
 - conseils de quartier : 3 900 € ;
 - travaux urgents : 19 159 €.

Laurence GOLDGRAB précise que cela correspond principalement à des dépenses réalisées en 2017 non mandatées avant la clôture budgétaire. Les crédits des Conseils de quartier sont présentés de façon distincte pour la première fois.

- **Dotation de gestion locale** : les reports 2017 sur le budget 2018 sont 123 647 € dont 50 367 € sont libres d'emploi ; le reste est engagé sur des dépenses réalisées en 2017 et non mandatées avant la clôture budgétaire. Les montants de ces reports libres d'emploi sont en diminution par rapport aux reports 2016 sur l'exercice 2017 (135 629 €). Ils sont répartis en fonction des besoins identifiés pour les différents équipements de proximité de l'arrondissement. Il y a, par exemple :

- + 3 000 € pour les sorties scolaires ;
- + 5 280 € pour les locaux associatifs.

Suite à une question de Laurence HUGUES sur la végétalisation, Laurence GOLDGRAB précise que des dépenses sont transférées sur la DEVE : 5 324 € pour le financement de végétaux et de petit matériel horticole (2 500 € de fourniture de petits équipements et 2 824 € en autres matières et fournitures).

Elle indique ne pas avoir la réponse à la question sur la végétalisation de la cour du Musée du judaïsme. Elle précise que cela sera inscrit dans le budget des Conseils de quartier.

Laurence GOLDGRAB invite les élus à voter ce budget supplémentaire.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence GOLDGRAB. En l'absence de demande d'intervention, il soumet le budget supplémentaire aux voix.

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

7. 2018 DAC 42 Principe de la délégation du service public relatif à l'exploitation du Carreau du Temple.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB précise qu'il s'agit de la délégation de gré à gré du service public portant sur la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple à la société publique locale Carreau du Temple. Elle précise que cette délibération est proposée suite au changement de statut de la Ville de Paris. Elle rappelle que celle-ci est substituée à la Commune de Paris et au Département de Paris dans l'ensemble de ses droits et obligations. Par conséquent, les statuts du Carreau du Temple doivent être modifiés puisque les deux actionnaires sont la Commune et le Département de Paris ; ils doivent être remplacés par la Ville de Paris. De plus, la délégation de service public étant finie, elle doit être renouvelée sur la base des enseignements tirés de cette première période.

Laurence GOLDGRAB rappelle qu'il y a eu un certain nombre de problèmes financiers au démarrage et un changement de directeur. Elle souligne que la Ville a investi beaucoup sur cet établissement et a financé l'ensemble de ses travaux. Elle indique que le délégataire doit assurer des missions de service public (culturelles, associatives, sportives) et que celles-ci sont assez complexes car, dès le départ, il a été demandé à cet établissement une pluridisciplinarité. Elle ajoute qu'il n'est pas facile pour cet établissement culturel de se distinguer par un projet compte tenu de la richesse et de la densité des missions qui lui sont attribuées. Il accueille 400 000 visiteurs par an. Laurence GOLDGRAB estime que cela montre la densité des missions et l'énorme accueil du public pour des concerts, des spectacles, des résidences artistiques, des activités associatives, des créneaux sportifs, scolaires, etc. Il y a également la gestion des studios de danse, du dojo, etc.

Laurence GOLDGRAB indique que, pour la suite, le choix qui a été fait est de continuer sur ce modèle juridique et économique. Elle estime que, juridiquement, cette délégation est celle qui permet le mieux de contrôler l'activité de la mission de service public qui impose des exigences au délégataire. Elle permet d'avoir un contrôle assez fort sur

l'exploitation de l'équipement et le respect du contrat. Cela permet à la Ville d'avoir une continuité sur la gestion du service public et de l'équipement municipal. Elle rappelle que le Carreau du Temple est un établissement très ancien et emblématique qui a été rénové par la Ville sur lequel il y a une très grande attente du public. Il y a donc une très importante mission de contrôle de la Ville.

Laurence GOLDGRAB précise que, pour cette future délégation de service public, il faut un projet culturel d'établissement. Il faut que, pour les prochaines années, le Carreau du Temple développe son identité personnelle avec un projet identifiant et qu'il continue d'être ce qu'il est avec cette pluridisciplinarité même si celle-ci rend parfois son action peu lisible. Elle considère que le Carreau du Temple doit également avoir les moyens de se distinguer et de concevoir ses propres projets. Elle rappelle que les missions anciennes doivent continuer avec le développement des pratiques amateurs, sportives, etc. Les associations doivent toujours bénéficier de tarifs réduits comme c'est le cas à l'heure actuelle. Les associations qui ont droit à ces créneaux doivent toujours être sélectionnées. Elle explique que le Carreau du Temple reçoit également le conservatoire notamment de danse. Laurence GOLDGRAB rappelle qu'il y a un gros manque de locaux destinés à la danse à Paris. Le Carreau du Temple assure cette mission avec les équipes artistiques du conservatoire.

Laurence GOLDGRAB annonce que, dans le cadre de la délégation de service public, un comité de pilotage et de contrôle sera constitué entre les parties à l'initiative du délégant. Il se réunira au moins une fois par semestre sur convocation du délégant. Une redevance sera due au délégant en échange de ses missions.

Laurence GOLDGRAB rappelle que le plan de financement se décompose en deux tiers de fonds propres et un tiers en financement de la Ville. Elle constate que ce n'est pas beaucoup. Elle précise qu'il y a eu une communication sur la culture lors du dernier Conseil de Paris qui a été l'occasion de parler des modèles économiques. Ceux-ci ont également fait l'objet d'un vœu afin de savoir comment adapter les missions par rapport au financement. Laurence GOLDGRAB rapporte qu'en cela, le Carreau du Temple ressemble à d'autres établissements culturels parisiens mais qu'une disparité entre les différents modèles a été notée. C'est ce que la Ville étudie à l'heure actuelle sur la base du vœu présenté par elle-même. À son sens, il est toujours utile de réfléchir sur l'explication des choses, de comparer et de voir si le modèle se tient ou pas, s'il y a une justice entre les différents établissements ou pas. Elle signale que, pour l'instant, les réponses à ces questions n'ont pas encore été apportées. Laurence GOLDGRAB précise que cela ne change pas le principe de la reconduction de la délégation. Celle-ci doit avoir lieu au 1^{er} janvier 2019 pour des raisons techniques. Elle ajoute que le Carreau du Temple a également besoin d'anticiper sur son avenir. C'est la raison pour laquelle cette délibération vient aujourd'hui. Elle invite donc le Conseil à voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention. Il donne la parole à Madame Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie Monsieur le Maire et Laurence GOLDGRAB pour cette présentation. Elle précise que son intervention n'a pas pour objet de critiquer l'action du Carreau du Temple qui est un équipement qui rend moult services et qui, au fil des années, s'est bonifié grâce à son équipe et sous l'égide de son président. Elle annonce, cependant, que son groupe s'abstiendra sur ce renouvellement de principe d'un modèle de gestion qu'il avait mis en question dès le départ. Elle rappelle que c'est la première SPL dans le cadre d'une délégation de service public. Il lui semble qu'il faudrait prendre le temps d'un débat approfondi

avant de voter un renouvellement de principe. Comme Laurence GOLDGRAB l'a souligné, il faudrait que cela soit fait avant le 1^{er} janvier 2019 ; Laurence HUGUES propose donc de prendre le temps d'une évaluation, d'un débat pour bien envisager les réels atouts et inconvénients de ce type de statut. Elle note que – comme Laurence GOLDGRAB l'a rappelé – le modèle économique implique plus de 70 % de financements privés pour une structure qui a été réhabilitée avec 100 % de fonds publics. Elle estime que cela pose un certain nombre de questions. De la même manière, en termes de gouvernance, il serait, à son sens, intéressant de se poser des questions. Le comité de gestion a été évoqué mais elle se demande si, au sein même du conseil d'administration, il ne serait pas pertinent d'associer des habitants ou des usagers. Laurence HUGUES explique que ce sont des questions que son groupe ne souhaite pas expédier. Elle confirme que les élus écologistes s'abstiendront afin d'avoir plus de débats et de dialogue sur ces questions.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES et s'enquiert d'autres demandes d'intervention. Il donne la parole à Madame HAREL.

Marie-Laure HAREL annonce qu'elle va voter cette délibération. Elle voulait souligner de manière très positive les progrès accomplis par le Carreau du Temple notamment en termes de gestion financière puisque l'équilibre a été atteint, ce qui était inespéré il y en a encore quelque temps. Elle rappelle que le conseil d'administration a eu lieu la semaine précédente et qu'elle a la chance d'y être administratrice. Elle a pu remarquer l'implication de la directrice générale et de ses équipes qui ne sont pas motivées par le salaire mais par l'établissement en lui-même et les activités conduites en son sein. Elle estime que d'un point de vue humain, culturel et financier, la trajectoire est clairement celle d'une réussite. Elle note surtout que la directrice et ses équipes ne manquent pas d'inventivité pour allier l'accomplissement des missions culturelles du Carreau du Temple et la nécessité de faire rentrer de l'argent. Il a été expliqué que le Carreau du Temple mettait en place de manière très ingénieuse des partenariats qui permettent de réaliser des événements intéressants les Parisiens tout en faisant rentrer l'argent et en répondant à la ligne éditoriale de l'établissement. Marie-Laure HAREL voulait tout simplement dire qu'elle était très agréablement surprise à tout point de vue par la gestion de cet établissement public.

Pierre AIDENBAUM remercie Marie-Laure HAREL et s'enquiert d'autres demandes d'intervention. Il donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie Monsieur le Maire. Il ne va pas répéter ce qui vient d'être bien dit par Madame HAREL. Il note que dans les propos de Madame HUGUES, il y a finalement ce même constat d'une forme de réussite. Il confie avoir réfléchi à la question en tant qu'habitant du quartier, Parisien, et consommateur d'événements culturels. Il reconnaît que tout le monde a perçu dans la stratégie de la direction une grande capacité d'écoute par rapport aux difficultés du début et à la façon complexe d'appréhender cette structure économique particulière de cet établissement. Il indique que tout le monde a vu, d'année en année, une façon d'optimiser et de répondre au mieux aux attentes, aux soucis et aux contraintes. À cet égard, il votera favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLÈS et s'enquiert d'autres demandes d'intervention. Il donne la parole à Monsieur Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle que 53 associations trouvent refuge au Carreau du Temple une ou plusieurs fois dans la semaine en ayant obtenu une mise à disposition très peu onéreuse. Il précise que ce sont des locaux de qualité et adaptés à une diversité d'activités. Il

rappelle également que les scolaires utilisent ces locaux le matin, ce qui est important pour les écoles. Il note aussi que les rapports avec l'administration du Carreau du Temple se sont améliorés d'année en année au point que, maintenant, l'attribution des créneaux associatifs se passe de mieux en mieux et qu'elle fait l'objet d'un travail partagé. Pour toutes ces raisons, il votera cette délibération en regrettant que le modèle implique des contraintes qui font que la bataille de la fréquentation de la population dans sa diversité n'a pas été complètement gagnée. Il constate que le Carreau fait, aujourd'hui encore, peur à une partie de la population qui ne le fréquente pas malgré la qualité de ce qui y est fait.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et s'enquiert d'autres demandes d'intervention. Il déclare qu'il a demandé à la directrice générale, Sandrina MARTINS, de venir dans un CICA, qui pourrait avoir lieu prochainement ou à la rentrée, pour faire un point sur l'activité du Carreau du Temple. Il mentionne que cela avait été fait l'année dernière dans le cadre du comité de suivi. Il remercie les élus et assure qu'il transmettra à Sandrina MARTINS et à l'ensemble de ses équipes les compliments qui ont été faits pour avoir redressé une situation financière en moins de temps que prévu ; ce qui n'était pas gagné il y a deux ans. Il constate que c'est tout à fait remarquable et que cela permet d'avoir des fonds propres qui permettent de faire face financièrement. Il considère que le Carreau du Temple est un exemple aujourd'hui.

Pierre AIDENBAUM annonce qu'il était ce jour avec la nouvelle directrice de la DAC. Il lui a expliqué que le Carreau du Temple est un exemple dans sa conception, sa gestion, son modèle économique, son aide juridique, donné à la Ville de Paris. Il déclare qu'il faut oublier le temps où les collectivités locales – de droite ou de gauche – pouvaient financer totalement ce genre d'équipement. Il indique que ce n'est plus possible aujourd'hui et que ce genre d'établissement doit avoir des recettes propres. Il rappelle qu'aujourd'hui de nombreux établissements mettent en place des partenariats. Avec le Carreau du Temple, ils ont prouvé que le modèle juridique et économique marche bien. Il se demande pourquoi vouloir le changer. Il avoue être de ceux qui acceptent de procéder à des changements quand quelque chose ne marche pas mais pas quand un modèle fonctionne bien et s'améliore – pas seulement financièrement mais aussi dans son apport au public comme l'a rappelé Yves PESCHET –.

Pierre AIDENBAUM rappelle que 400 000 personnes sont passées par Carreau du Temple en 2017 et qu'il accueille 4 000 personnes chaque semaine (cours, etc.). Il indique que tout le monde peut être satisfait aujourd'hui de cette équipe qui fait un travail remarquable et qui ne compte pas son temps. Quant aux modifications qui pourraient être apportées, Pierre AIDENBAUM pense qu'il y aura un débat au Conseil de Paris. Il estime que les groupes politiques qui souhaitent éventuellement faire modifier des choses concernant le modèle juridique auront tout le loisir de le faire au Conseil de Paris. Il remarque cependant que, lors du conseil d'administration du Carreau du Temple, aucun représentant parmi les élus – quel que soit leur groupe politique – n'a demandé de modification du modèle actuel.

En l'absence de nouvelles demandes interventions, il propose de soumettre cette délibération aux voix. Il rappelle que le Conseil d'arrondissement devra voter la DSP définitive d'ici la fin de l'année. Il précise qu'un nouveau partenaire doit être trouvé dans le capital puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2019, Paris sera Ville et Département et une SPL doit avoir au moins deux actionnaires « collectivités locales ». Après en avoir discuté avec Sandrina MARTINS et Bruno JULLIARD de la Ville de Paris, il a été demandé à la Ville de La Courneuve si elle souhaitait entrer dans le capital du Carreau du Temple. Pierre AIDENBAUM précise qu'il existe déjà un certain nombre d'échanges avec cette Ville notamment dans le domaine de l'école du jonglage. C'est pour cette raison que cette proposition lui a été faite. Il annonce avoir

rencontré le Maire de La Courneuve et que celui-ci est tout à fait d'accord. Il précise que dans la délibération de changement de capital qui devrait passer en décembre, La Courneuve prendra 5 parts et une place au conseil d'administration.

Pierre AIDENBAUM demande qui est favorable à l'adoption de ce principe de délégation.

La délibération est adoptée à l'unanimité (moins deux abstentions).

8. 2018 DAC 442 Subvention (2 138 805 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3^e).

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie Monsieur le Maire. Elle indique qu'il s'agit de la deuxième partie d'une subvention totale de 2 138 805 €. Elle précise que le Conseil a voté en décembre dernier un premier acompte de 1 069 403 €. Elle propose aujourd'hui de voter l'autre moitié. Elle rappelle que le Festival des cultures juives s'ouvrira très prochainement et que celui-ci est soutenu par ce Musée ainsi que la Mairie et un certain nombre d'intervenants dont l'État. Elle ajoute que ce Musée, très enrichissant, présente l'histoire du judaïsme sous toutes ses formes.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence GOLDGRAB et s'enquiert d'une éventuelle demande d'intervention. Il donne la parole à Madame Hugues.

Mme Hugues rappelle que le Musée souhaite une végétalisation de sa cour d'honneur. Elle indique que la Mairie y travaille afin notamment de trouver des solutions de financement.

En l'absence de nouvelle demande d'intervention, **Pierre AIDENBAUM** propose de voter cette subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 2018 DAC 547 Autorisation de signer un protocole transactionnel indemnitaire avec la SAS Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL), 3 bis rue Papin 75003 Paris.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie Monsieur le Maire. Elle rappelle que la Ville est propriétaire de l'immeuble du 3bis rue Papin abritant l'équipement culturel de la Gaîté Lyrique. Il y a eu un certain nombre de dysfonctionnements et de pannes sur les réseaux de ventilation et de climatisation. L'exploitant a dû engager des dépenses pour effectuer les réparations urgentes que la Ville n'aurait pas pu effectuer dans les délais impartis. Il a dépensé 110 000 € TTC. La Ville de Paris accepte de prendre en charge une partie de ces dépenses soit 70 000 € TTC. La Gaîté Lyrique prendra en charge 40 000 € TTC.

Laurence GOLDGRAB demande aux élus d'approuver le principe de ce protocole d'accord qui doit être signé avec la Gaîté Lyrique.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence GOLDGRAB. Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention. Il donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS approuve le fait que ce sujet technique se règle de cette façon mais il estime que cet établissement culturel peine un peu à trouver totalement son identité et une accroche sur le public. Il reconnaît que ce qui s'y passe est intéressant mais qu'il y a aussi pas mal de difficultés. Il trouve que c'est dommage et qu'il serait temps maintenant – vu le nombre d'années d'existence et l'importance des financements consentis – qu'il trouve sa vitesse de croisière, que les gens y aillent plus, que le public sache ce qu'il va y voir et que la salle de spectacle ne soit pas une salle ponctuelle de concert et qu'il n'y ait pas en haut des choses plus ou moins intéressantes sur la vidéo, de Street Art ou le gaming. Il y a, à son sens, quelque chose à trouver et il considère qu'il est temps de le trouver.

Pierre AIDENBAUM partage en partie ce que Benoît SOLÈS vient de dire. Il rappelle que le directeur général a été remercié et que la Ville de Paris en cherche un nouveau. Il croit que le choix sera bientôt fait. La short list existe. Il précise qu'il y a eu 160 candidatures dont certaines étaient un peu fantaisistes. Il assure que le nouveau directeur ou directrice devrait être nommé rapidement avec le souci de répondre à toutes les interrogations notamment sur celle concernant l'ouverture au public, comme cela a été fait au Carreau du Temple.

Laurence GOLDGRAB rappelle que lorsque le dernier directeur avait été nommé, il s'était engagé à travailler de concert avec la Mairie et les établissements du 3^e. Elle déplore qu'en fin de compte, il n'y ait pas eu cet échange avec l'ancienne direction. Elle espère que la nouvelle direction travaillera avec le 3^e et ne se situera pas en dehors de l'arrondissement. Elle regrette que la Mairie n'ait jamais pu avoir de lien véritable, ni de communication avec la Gaîté Lyrique.

Pierre AIDENBAUM ajoute que lorsque la nouvelle direction avait été nommée, il y a deux ans, elle était très ouverte et avait fait beaucoup de promesses. Il constate que la seule activité qu'ils aient eue ensemble était, à son sens, dans le cadre de Marais culture +.

Il soumet aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 2018 DASCO 32 Caisse des écoles (3e) - Subvention (11 795 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET rappelle que le 3^e n'est pas peuplé uniquement de gens aisés voire très riches. Au vu de ses moyens, la Caisse des écoles a souhaité, à travers son comité de gestion, développer une activité importante qui n'est pas directement de restauration scolaire : essayer de faire partir plus d'enfants en séjours de neige ou estivaux.

La Mairie a l'ambition de faire partir une soixantaine d'enfants dans un cadre financier permettant de bénéficier de subventions « Arc-en-ciel ». Pour les vacances d'hiver, la Mairie avait doublé la mise. Yves PESCHET annonce qu'elle souhaite faire la même chose à l'occasion des vacances d'été. Toutes les écoles de l'arrondissement ont reçu une affiche. Il indique qu'il y a eu un appel d'offres pour des prestataires. Il précise qu'il y a six possibilités de départ dans des endroits différents : la mer, montagne, etc. y compris un séjour, pour des

enfants âgés de 8 à 11 ans, dans un château en Seine-Maritime, dont l'encadrement se fera en anglais.

Yves PESCHET précise que cela se fera à des prix très bas et selon la tarification de la cantine (12 jours à 26,52 € pour le tarif 1 ; 297 € pour le tarif 6 ; 692,88 € pour le tarif 10). Les séjours durent 12 ou 14 jours. Il ajoute que cela peut se faire grâce à l'intervention des directions des écoles qui sont très intéressées par le projet et qui veillent à repérer les enfants qui ne partiraient pas en vacances. Il précise que cela se fait dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'ici mais en plus grand grâce à la bonne gestion de la directrice précédente. La référence au système « Arc-en-ciel » fait qu'il est possible de bénéficier d'une subvention de la Ville de Paris. Il constate que cela ne reposera donc pas uniquement sur les finances de la Caisse des écoles du 3^e.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET. Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention. Il donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie Monsieur le Maire et indique que son groupe votera favorablement cette délibération avec deux remarques. Sans vouloir polémiquer, il trouve heureux que les séjours « Arc-en-ciel » aient été rétablis. Dans le relevé arrondissement par arrondissement, il constate néanmoins que cette aide est en baisse pour trois d'eux : les 18, 19 et 20. S'il reconnaît qu'il faut ajuster l'argent disponible, il s'attendait à ce que l'effort soit maintenu dans cette région de la capitale or il semble que ce n'est pas le cas. Néanmoins, son groupe votera favorablement cette délibération.

Pierre AIDENBAUM le remercie et donne la parole à Madame GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB a une question concernant la mixité sociale. Elle se demande comment il sera possible de faire en sorte de la respecter dans le futur. Elle demande des précisions sur les critères de sélection. Elle rappelle que le but de ces vacances est que ces enfants se rencontrent quel que soit leur milieu social.

Yves PESCHET ne souhaite pas qu'il n'y ait que des pauvres ou des riches. Il souhaite qu'il y ait une certaine mixité sociale dans ces colonies. C'est la raison pour laquelle il était embêtant que la Ville de Paris ait prévu, au début, de n'y mettre que des pauvres. Il assure que les choses ont été réenclenchées. Il précise que la Mairie du 3^e alerte les directeurs d'école pour en faire des partenaires afin qu'ils repèrent les enfants qui ne partent pas et ceux qui seraient en situation difficile. Il indique qu'il n'y a pas d'autres critères. Il reconnaît qu'il ne faut pas faire de colonies homogènes comme il ne faut pas faire des écoles homogènes non plus.

Pierre AIDENBAUM précise que les vacances « Arc-en-ciel » n'ont pas été rétablies car elles n'ont jamais été supprimées ; elles ont manqué d'être supprimées.

Il met aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 2018 DASCO 53 Caisse des écoles (3e) - Solde de la subvention 2017 (- 27 172 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET explique qu'il est calculé sur le bilan de la fréquentation 2017. Par rapport au budget initialement prévu, il y avait moins d'enfants dans les écoles et donc moins de repas servis (1 900 repas/jour au lieu de 2 000). Il y a donc une centaine d'enfants qui ne mangent plus à la cantine car ils ne sont plus dans les écoles. La subvention initiale était donc trop importante et la somme de 27 172 € doit être restituée. Yves PESCHET précise que cela n'est pas dû à une mauvaise gestion mais qu'il s'agit d'un effet mécanique de la baisse de la fréquentation scolaire. Il ajoute que cela continuera cette année même si la perte d'élèves devrait être moindre. Il invite les élus à voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM précise que la Mairie arrive en fin de contrat avec la société effectuant la liaison froide. Un nouveau marché de restauration scolaire sera lancé en septembre avec la Mairie du 1^{er} arrondissement qui arrive également à échéance de son contrat. De cette façon, il espère obtenir des prix plus intéressants. Le nouveau marché de restauration scolaire devra être mis en place au 1^{er} janvier 2019.

Yves PESCHET précise que des appels d'offres ont déjà été lancés pour des marchés de fourniture d'énergie via des regroupements réunissant jusqu'à 12 Caisses des écoles afin d'avoir des effets d'échelle. Il ajoute que c'est une autre façon de préfigurer ce qui va se passer institutionnellement en 2020.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et met aux voix la délibération.

Marie-Laure HAREL rappelle que la cantine du lycée Turgot a été fermée pour insalubrité il y a deux mois ; les locaux étant dans un état épouvantable et les normes d'hygiène pas respectées. Elle souhaite savoir, même si l'établissement dépend de la Région, si la cantine a rouvert et si le service y est assuré normalement.

Pierre AIDENBAUM rappelle que lorsqu'il y a eu ce problème, il avait écrit à la Présidente de la Région, Madame Valérie PECRESSE mais cette dernière ne lui a jamais répondu au cours de ces trois derniers mois. La cantine a, selon ses informations, été rouverte.

Yves PESCHET confirme et ajoute que le lycée Turgot a un problème récurrent de personnel. Il précise qu'il n'y a pas de chef cuisinier car le logement de fonction n'est pas très utilisable. Il constate que le poste a du mal à être pourvu et que cela se ressent sur toute la chaîne. Il rappelle qu'il y avait des problèmes de conservation de repas, d'aération, de ventilation, de propreté qui ont fait l'objet de plusieurs rapports vétérinaires. C'est pour cette raison que la décision avait été prise de fermer la cantine afin de faire un rattrapage du point de vue de la propreté et d'une partie des équipements qui ont été changés comme notamment la réfrigération.

Marie-Laure HAREL est surprise que l'établissement ne trouve pas de chef pour la seule raison qu'il n'y a pas de logement de fonction.

Yves PESCHET précise qu'avoir un logement dans le 3^e est attractif lorsqu'on cherche un travail.

Marie-Laure HAREL objecte que tous les fonctionnaires exerçant dans le 3^e n'ont pas de logement de fonction.

Pierre AIDENBAUM confirme.

Marie-Laure HAREL réitère sa surprise quant au fait que l'établissement ne trouve pas de chef faute de logement de fonction.

Yves PESCHET précise que la municipalité est un peu concernée car des enfants du collège Montgolfier vont manger au lycée Turgot. Il ajoute qu'elle n'a pas grand pouvoir sur la solution puisque c'est le Conseil régional qui est en responsabilité.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS souhaite dire un mot puisque Madame HAREL a soulevé ce sujet. Il indique qu'il siège au conseil d'administration du lycée Turgot – en tant que représentant de la Région – tout comme Monsieur PESCHET. Il regrette que Monsieur le Maire ait dit que Madame la Présidente ne lui a pas répondu. Il promet de se renseigner afin de savoir pourquoi il n'a pas obtenu de réponse. Il annonce qu'il s'est également rendu avec son collègue du 4^e arrondissement et conseiller général, Monsieur Vincent ROGER, afin de voir Monsieur BARRAND et le logement en question. Il doit reconnaître qu'il est tout petit avec un pilier au milieu du salon. Il est impossible d'y mettre un canapé et une télévision. Il trouve qu'il y a un véritable problème humain entre Monsieur BARRAND, son chef de cuisine et l'ex second. Il a constaté que la situation était très tendue et complexe à régler. Après des échanges avec la personne responsable de ce dossier à la Région et Vincent ROGER, il a observé que tout le monde cherche une solution. Il réitère sa promesse de se renseigner pour savoir pourquoi Madame la Présidente n'a pas répondu à ce jour.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLÈS et met aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DASCO 12-G Collèges publics - Participations (199 663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018

2018 DASCO 15-G Collèges publics-Dotations complémentaires et subvention (41.998 €), subventions (341.379 € dont 298.590 € au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857 €).

2018 DASCO 20-G Caisse des Écoles (3^e)-Solde de la subvention 2017 (- 3 736 €) pour la restauration scolaire.

Pierre AIDENBAUM indique que ces délibérations relèvent du Conseil départemental et qu'elles n'appellent pas de vote. Il demande à Monsieur Yves PESCHET de les présenter.

Yves PESCHET annonce que ces délibérations sentent la fin d'année scolaire puisque ce sont des compléments. Par exemple, le collège Béranger va recevoir 700 € pour de la peinture puisque le travail sera fait par le personnel technique de l'établissement. Le Département lui fournit la peinture. Montgolfier va bénéficier d'une dotation de 5 333 €. Il ajoute que la DASCO 20-G est l'équivalent de ce que le Conseil a voté un peu plus tôt du point de vue de la Mairie pour le Département. Il s'agit de 3 750 € de trop-perçu par rapport à la quantité de repas servis.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et rappelle que ces délibérations n'appellent pas de vote.

12. 2018 DJS 3 Subventions (4 500 euros) à 4 associations sportives locales (3^e).

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame Benoîte LARDY.

Benoîte LARDY indique qu'il s'agit de l'attribution de subventions à quatre associations sportives locales : l'association du lycée professionnel Abbé-Grégoire, l'association sportive du lycée Turgot, l'association sportive du lycée Victor-Hugo, l'association Energie 2 000. Elle précise que chacune de ces associations avait déjà demandé une subvention les années précédentes à l'exception d'une. Elle rappelle que les associations peuvent faire leur demande de subventions via un portail doté d'un logiciel très « SIMPA ». Les associations doivent être déclarées en Préfecture et avoir un numéro de Siret avant de remplir le dossier. Les demandes sont ensuite instruites. Benoîte LARDY trouve que c'est très bien fait.

Elle précise que l'association du lycée professionnel Abbé-Grégoire avait demandé 900 €, la Mairie de Paris a proposé 800 €. Cet arbitrage a été maintenu.

L'association sportive du lycée Turgot avait demandé 1 500 €, la Mairie de Paris a proposé 900 €. La Mairie du 3^e est intervenue afin que les 1 500 € soient versés. Benoîte LARDY précise être allée au lycée Turgot et avoir constaté qu'il y avait des réparations à faire.

Le lycée Victor-Hugo avait demandé 1 500 € et a obtenu de la Mairie 1 000 €. Cet arbitrage a été maintenu.

Énergie 2 000 avait demandé 1 800 €, la Mairie de Paris a proposé 800 €. La Mairie du 3^e est montée à 1 200 €. Benoîte LARDY précise que le nombre d'adhérents de cette association est en augmentation. Celle-ci propose des activités aux femmes, aux seniors et aux handicapés notamment.

Elle précise que les montants proposés par la Mairie de Paris ont fait l'objet d'une concertation avec le Maire ce qui a permis d'aboutir à ces montants. Elle rappelle que ces associations sont importantes au niveau local et qu'elles sont essentielles dans la vie sportive et au quotidien des habitants. Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter cette délibération qui lui paraît totalement justifiée.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoîte LARDY et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention. En l'absence, il met aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. V03-2018-56 Vœu relatif à la lutte contre les campagnes de lobbying de l'industrie agrochimique à Paris.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Madame Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES explique que son groupe a souhaité proposer ce vœu après avoir découvert l'installation au 116 de la rue de Turenne d'un espace éphémère dit Cité du siècle vert financé par le lobby agrochimique représentant les intérêts des grands groupes producteurs de produits phytosanitaires, insecticides, pesticides dont notamment Monsanto et Bayer. Elle précise que c'est l'UIPP (Union des industries dites de la protection des plantes). Elle invite ses collègues à se rendre sur ce lieu qui fait preuve d'un talent assez remarquable pour ne pas dire éhonté en termes de propagande et de greenwashing puisque de nombreux moyens ont été mis en place pour essayer de convaincre les citoyens des services rendus par l'utilisation massive de produits chimiques dans l'agriculture y compris en utilisant la

végétalisation de la façade, en montrant un hôtel à insectes... Laurence HUGUES constate que c'est leur point de vue mais elle déplore qu'ils fassent complètement l'impasse sur les diverses études de l'OMS qui classent plusieurs pesticides comme étant cancérigènes pour l'être humain et qu'ils oublient de mentionner que la justice a reconnu la responsabilité de la firme Monsanto dans la maladie professionnelle d'un agriculteur pour avoir failli à son obligation générale d'information. Elle regrette qu'ils ne fassent pas non plus état des différentes études scientifiques montrant l'impact de l'utilisation des pesticides, de fongicides et insecticides sur la biodiversité. Elle cite, en exemple, la dernière étude montrant que 80 % des insectes en Europe ont disparu lors des 30 dernières années et que cela est directement imputable à l'utilisation massive des produits phytosanitaires. Laurence HUGUES rapporte que son groupe, au vu de leur responsabilité d'élu concernant l'information des citoyennes et des citoyens notamment en matière de santé publique mais aussi au vu des engagements de la Ville de Paris concernant la santé environnementale, l'alimentation durable, l'adaptation au climat, a souhaité exprimer une protestation.

Elle rappelle qu'une votation citoyenne va bientôt commencer afin de réaffirmer l'engagement de toutes et tous pour un développement soutenable impliquant un développement de l'agriculture biologique. Considérant la mise en place, depuis le début de l'année 2018, par la Ville d'une politique de transparence anti-lobbying, il a semblé important au groupe écologiste d'exprimer une protestation symbolique lors de ce conseil d'arrondissement face à une propagande de ces industries. Elle reconnaît que cela se passe dans un espace privé et que, par conséquent, leur possibilité d'action est limitée. Néanmoins, d'un point de vue politique et symbolique, il lui semble important d'émettre un avis et de transmettre une information plus éclairée aux concitoyens. C'est la raison pour laquelle ce vœu propose que la Ville de Paris se déclare symboliquement zone à défendre du lobby agrochimique.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES et donne la parole à Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie Monsieur le Maire. Il confirme que c'est une initiative privée dans un lieu privé. Il observe néanmoins que les organisateurs font preuve de culot alors même que la loi Labbé du 1^{er} janvier 2017 renforcée par celle de transition énergétique interdit aux gestionnaires publics l'usage de produits phytosanitaires et prévoit la fin de la vente de produits chimiques aux particuliers au 1^{er} janvier 2019. Il avoue que lorsqu'il a lu le titre du vœu, il s'attendait à ce que la conclusion soit la condamnation de cette initiative menée à cet endroit. Il précise que les élus auraient pu y réfléchir et prendre une position politique ; des élus de la Ville donnant leur nom à un accord sur la transition énergétique, cela aurait pu être, à son sens, totalement intéressant.

Il constate que le vœu demande la mise en place d'une zone à défendre du lobby agrochimique. Il pense que c'est déjà le cas. À son sens, la fiche action 22 du Plan biodiversité prévoit la mise en place d'une démarche zéro phyto pour la Ville de Paris avec l'abandon des produits phytosanitaires, le remplacement des engrais chimiques par des fertilisants, la mise en place de modes de gestion visant à réguler la strate herbacée plutôt qu'à chercher à la neutraliser, etc. Tout cela s'applique à l'entretien des espaces publics, des cimetières et au centre de protection horticole. Il considère que cela va dans le sens d'une ville qui tournera définitivement le dos à ces produits phytosanitaires qui font le gras de ces personnes ayant trouvé refuge au rez-de-chaussée de cette adresse, rue de Turenne. Il précise que la fiche action prévoit d'élargir cette lutte contre les produits phytosanitaires aux acteurs privés avec la mise en place d'un label écojardin. Celui-ci vise à convaincre un maximum d'acteurs du secteur

privé à rejoindre les méthodologies d'entretien et de préservation de la nature et de la biodiversité de la Ville de Paris. Il rappelle qu'un groupe d'échanges des gestionnaires d'espaces verts non municipaux a été mis en place. On y compte les jardins d'État, la Cité internationale universitaire de Paris, La Villette, les ministères, l'APHP, les centres hospitaliers, etc. Il se félicite que tous ces espaces verts seront gérés demain selon les mêmes fondamentaux que ceux souhaités par la Ville de Paris.

A son sens, cette zone à défendre existe déjà dans les faits puisqu'elle est prévue par la fiche action 22 du Plan biodiversité. S'il est d'accord sur le fond, il est beaucoup plus réservé sur les conclusions de ce vœu. En l'occurrence de quoi, Gauthier CARON-THIBAUT appelle son groupe politique à ne pas participer au vote.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT et donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie Monsieur le Maire et reconnaît partager l'explication de Gauthier CARON-THIBAUT. Par conséquent, il annonce que son groupe s'abstiendra même s'il adhère au constat et au sentiment de frayeur à la lecture du nom Monsanto. Dans la forme, il lui paraît compliqué d'adhérer à ce vœu. Il confie avoir la même préoccupation sur le constat mais celui-ci ne peut pas conduire son groupe à voter pour.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLÈS et s'enquiert d'éventuelles autres demandes d'intervention. Il donne la parole à Monsieur Yves PESCHET.

Yves PESCHET annonce qu'il votera ce vœu même s'il a bien entendu ce qu'a dit Gauthier CARON-THIBAUT et qu'il s'en réjouit. Il pense qu'il faut symboliquement marquer les choses. Il estime qu'il faut « marquer à la culotte » et ne pas manquer une occasion d'exprimer, dans le cadre des institutions, sa réprobation et son rejet de la manipulation des gens et de l'argent qui va avec au travers des pratiques utilisées par Monsanto et d'autres. À son sens, il serait dommage de se priver de la manifestation de cette volonté de ne pas se faire imposer et leurrer par cette campagne d'intoxication mentale et psychologique.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et s'enquiert d'éventuelles autres demandes d'intervention.

Benoîte LARDY reconnaît qu'il est très désagréable, en tant qu'élu, de recevoir un mail de ces personnes. Elle avoue que le fait de ne pas répondre la dérange. À son sens, il est dommage d'avoir demandé que la Ville de Paris se déclare zone à défendre. Elle estime qu'il aurait été préférable de trouver un moyen de condamner. Elle annonce qu'elle s'abstiendra mais qu'elle le regrette. Elle souhaiterait pouvoir leur répondre d'une manière ou d'une autre et que les élus puissent y réfléchir.

Pierre AIDENBAUM la remercie et donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie Monsieur le Maire. Il déclare que tout le monde est gêné par la chute. Il demande s'il est possible, comme cela se passe dans l'arrondissement, que le Conseil du 3^e prenne acte et marque quelque chose de façon unanime sans aller jusqu'à la chute du vœu.

Laurence HUGUES annonce que c'est la proposition qu'elle voulait faire aux élus. Elle a constaté qu'il y a une unanimité autour de la table à condamner ces pratiques. Elle propose de modifier les conclusions de manière à ce que tous les élus puissent adopter ce vœu. Elle propose : « Le Conseil du 3^e arrondissement condamne ces opérations de lobby » ou « émet une forte protestation ».

Pierre AIDENBAUM propose de continuer le conseil tout en regardant s'il est possible de modifier la conclusion de ce vœu.

14. V03-2018-57 Vœu relatif à la végétalisation de la façade de la résidence Madeleine Béjart.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie Monsieur le Maire. Il rappelle que tout le monde connaît la résidence Madeleine-Béjart. Il souligne que le problème du jardin Thorigny attenant et de l'abattage inéluctable des arbres a été évoqué à de nombreuses reprises en Conseil de quartier et en Conseil d'arrondissement notamment avec ses collègues Quentin PICQUENOT et Laurence HUGUES. C'est pourquoi, il trouvait, comme cela est indiqué dans le vœu, que ce serait une bonne idée esthétique et politique de pallier la disparition de ces arbres et d'arranger cette façade disgracieuse en proposant une végétalisation de la partie en surplomb sur l'arcade à l'angle des rues de la Perle et Thorigny.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLÈS et donne la parole à Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie Monsieur le Maire. Il indique à Monsieur SOLES qu'il est dommage qu'il se soit fait à l'idée de l'abattage des arbres puisque seuls deux érables sur les cinq présents seront abattus. Il rappelle que cela a été annoncé lors d'une réunion publique de présentation du jardin. Il constate que le vœu concerne le mur le plus intéressant du jardin Thorigny. Il annonce que des études ont été faites. Il précise que la végétalisation sur un mur implique un ensoleillement qui n'est malheureusement pas disponible ou présent à cet endroit ; le mur étant orienté côté Nord. La végétalisation de ce mur étant très difficile, ce projet a malheureusement dû être abandonné. Il pense néanmoins que Monsieur SOLES sera ravi par la mise en place de ce nouveau jardin rue de Thorigny qui longe le Musée Picasso et la résidence Madeleine Béjart.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT.

Laurence HUGUES souhaite apporter un complément. Elle confirme, à l'instar de Gauthier CARON-THIBAUT, que les trois érables seront maintenus. Elle précise que le mur derrière le jardin sera agrémenté d'une haie fleurie en décalage de l'entrée de l'établissement pour des questions d'accessibilité. Elle indique à Monsieur SOLES que cette façade qu'il juge disgracieuse sera malgré tout végétalisée même si ce ne sera pas directement sur le mur.

Pierre AIDENBAUM espère qu'une plaque indiquant que le Maire a sauvé trois érables sera un jour apposée. Il précise que le dossier de ce jardin a été revu. Il reconnaît qu'un très beau projet avait été présenté mais qu'il occasionnait des inconvénients notamment sur l'abattage des cinq érables. Il ajoute que la Mairie a demandé au service de la DEVE de le revoir. Le jardin a donc été légèrement reconçu avec une différence notable puisque seuls deux érables seront abattus. Il explique que les riverains ont été invités à une réunion de présentation. À son sens, le nouveau projet a donné satisfaction à l'ensemble des personnes même à celles qui étaient un peu contre au début. Il précise que les travaux devraient commencer cet automne pour une livraison au printemps prochain.

Il demande à Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT quel vote il propose sur ce vœu.

Gauthier CARON-THIBAUT propose que Monsieur SOLES retire son vœu s'il est convaincu par la réponse apportée. Dans le cas contraire, il pense qu'il faut le repousser.

Benoît SOLÈS reconnaît qu'il avait argumenté ce vœu en pensant qu'un abattage total serait effectué. Découvrant que celui-ci n'a plus lieu, il peut accepter de le retirer. Néanmoins, il souhaite apporter une précision : il n'a jamais eu de problème par rapport au mur Nord. Il précise que ce qu'il propose concerne les façades Sud – celle donnant sur la rue de la Perle – et Est qui sont, à son sens, extrêmement disgracieuses. Il estime qu'il y a là, dans l'absolu, deux points noirs d'urbanisme et d'architecture. Il trouve que c'est une bonne idée d'apporter un peu de vert sur les façades Sud et Est de la résidence Madeleine Béjart. Il indique qu'il proposera peut-être à l'avenir un vœu allant dans ce sens. Il accepte de reprendre son vœu car celui-ci a été mal présenté mais annonce qu'il reviendra très probablement.

Pierre AIDENBAUM prend acte du retrait du vœu.

15. V03-2018-58 Vœu relatif à l'instauration d'une remise des cartes d'électeurs.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Benoît SOLÈS pour Madame TROPPER.

Benoît SOLÈS remercie Monsieur le Maire. Il précise qu'il présente ce vœu au nom de Madame TROPPER. Il annonce qu'il ne va pas le relire dans son intégralité car il ne veut pas apporter ses mots sur les siens. Il estime que tout le monde a compris le sens de ce vœu qu'il trouve excellent. Il rappelle que ces cérémonies sont organisées dans d'autres arrondissements avec beaucoup de succès. Il sait que Madame TROPPER est allée se rendre compte d'elle-même de cela. Il regrette que cette cérémonie n'existe pas encore dans le 3^e à l'image de celle accueillant les nouveaux Français qui est très émouvante. Il croit que Madame TROPPER s'est dit qu'il faudrait faire de la remise des cartes d'électeurs un moment de rencontre républicain comme celui-là. Il observe qu'ils sont dans un moment de la société où les jeunes qui s'intéressent à la politique ont, en même temps, une désaffection. Il déplore qu'ils soient encore trop nombreux à ne pas voter. Il pense que cette cérémonie peut être une façon de les mobiliser et de les intéresser. Il espère que le Conseil sera d'accord pour l'instituer à la Mairie du 3^e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM annonce à Monsieur SOLÈS qu'il va lui demander de retirer son vœu car cette cérémonie existe. Il rappelle que tous les ans, sauf les années électorales, il y a une cérémonie de remise des cartes d'électeurs à tous les jeunes qui ont atteint leur majorité. Il précise que celle-ci peut être organisée à partir du 1^{er} mars. Il rappelle une nouvelle fois que cette cérémonie a déjà été organisée à plusieurs reprises ; la dernière a eu le 9 avril 2018. Pierre AIDENBAUM regrette cependant que seuls 18 des 128 jeunes invités soient venus retirer leur carte soit 14,6 %. Il en déduit que cela marque leur désintérêt. Il concède que, comme le souhaite Madame TROPPER, il est possible de s'améliorer. Il précise que cette année, la Mairie a fait un cadeau à ces jeunes à savoir une reproduction au format A3 sur papier cartonné de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il estime que la remise d'un livret de la citoyenneté ne ferait pas de mal par les temps qui courent afin de rappeler les lois fondamentales de la République et particulièrement celle de 1905 sur la laïcité qui est beaucoup bafouée ces derniers temps. Il demande donc à Monsieur SOLÈS de retirer son vœu et se dit tout à fait prêt à réfléchir avec lui et Madame TROPPER à un geste qui serait plus important pour les jeunes qui viennent.

Pierre AIDENBAUM rappelle que le vœu n'a pas d'objet puisque la cérémonie existe.

Benoît SOLÈS reconnaît que Madame TROPPER et lui-même se sont rendus coupables d'un défaut d'information mais que cela est peut-être la marque qu'il y a quelque chose à améliorer et qu'il faut peut-être en parler plus et mieux. Il transmettra la réponse à Madame TROPPER et accepte le principe de réfléchir ensemble à un moyen de rendre cette cérémonie plus courue.

Pierre AIDENBAUM indique qu'il échangera des idées sur ce sujet avec grand plaisir. Il pense qu'il est possible de faire mieux et d'aller plus loin. Il prend acte du retrait du vœu.

13. V03-2018-56 Vœu relatif à la lutte contre les campagnes de lobbying de l'industrie agrochimique à Paris

Pierre AIDENBAUM propose de revenir sur le premier vœu. Il donne la parole à Monsieur Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT propose que la conclusion du vœu soit : « Le Conseil du 3^e arrondissement proteste vivement contre cette opération de communication orientée et rappelle son attachement à la sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires planifiée par le Plan biodiversité de la Ville de Paris. ».

Pierre AIDENBAUM déclare que cela lui semble parfait.

Laurence HUGUES approuve mais propose néanmoins de changer le terme « orientée » par « trompeuse ». Elle remercie ses collègues.

Benoît SOLÈS annonce qu'il a une question de forme. Il explique qu'il n'a pas eu le temps de discuter avec Madame TROPPER pour connaître sa position sur ce vœu. Étant donné qu'il a son pouvoir, il demande si son vote pour, entraînera automatiquement le même vote pour elle. Il regrette que dans le cas où il s'abstiendrait, il n'y ait plus l'unanimité.

Pierre AIDENBAUM indique que l'abstention n'est pas comptée dans un vote.

Benoît SOLÈS annonce qu'il votera pour et qu'il s'abstiendra au nom de Madame TROPPER.

Pierre AIDENBAUM soumet le vœu aux voix.

Le vœu est adopté à l'unanimité (une abstention).

16. Informations diverses

Pierre AIDENBAUM souhaite donner quelques informations. Il annonce s'être rendu avec la Maire de Paris au commissariat du 3^e arrondissement suite à l'attentat près de l'Opéra. Il précise que les trois policiers qui sont intervenus sur place – et notamment celui qui a tiré – sont des fonctionnaires du 3^e. Il rappelle que lorsqu'ils ont été appelés par radio, ce sont eux qui sont arrivés les premiers sur ce lieu. Il indique être allé les voir avec la Maire et le Préfet, le lundi qui a suivi cet événement.

Il rappelle que le mercredi 23 à 18 heures à la Mairie du 2^e arrondissement aura lieu la deuxième conférence des arrondissements sur la fusion 1, 2, 3,4.

Il rappelle qu'une votation citoyenne sera organisée autour du Plan climat. Elle démarrera le vendredi 25 mai jusqu'au dimanche 3 juin. Il assure que la Mairie fera le maximum d'information au niveau de l'arrondissement avec notamment des urnes mobiles.

Il rappelle que le lundi 18 juin, en présence des écoliers du 3^e arrondissement, aura lieu le rassemblement devant le monument aux morts.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 18 juin à 19 h 30.

En l'absence de questions, **Pierre AIDENBAUM** remercie les uns et les autres et lève la séance.

La séance est levée.